

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire 34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

3 mois 6 mois Un an Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr. Autres départements... 7 fr. 14 fr. 26 fr. Étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale

DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur 34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces de ce journal sont reçues exclusivement : A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort et dans ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble. A PARIS, chez M. AUDEBERT, 10, place de la Bourse.

Avis à nos Lecteurs

Tous les nouveaux abonnés et acheteurs de la TRIBUNE qui en feront la demande recevront franco les feuilletons déjà publiés de notre nouveau roman

Tambour de Montmirail

SCÈNES DE L'INVASION PRUSSIENNE EN 1814 Par M. Fortuné du BOISGOBEY

UN SCANDALE

Le scandale dont nous voulons parler n'est pas celui que produit, dans les colonies étrangères de Paris, l'enlèvement de M<sup>lle</sup> Mercédès della Torre, qui, à vrai dire, ne nous intéresse pas plus qu'un autre fait divers quelconque.

Il s'agit de quelque chose d'infiniment plus grave. Mais, pour apprécier exactement le fait, qu'on nous permette d'abord de mettre sous les yeux du lecteur deux extraits de la France du 16 juin :

Il semble, dit notre confrère, que le grand état-major de Berlin n'est pas absolument rassuré sur l'exécution de ses ordres. Les officiers inspecteurs ne perdent pas leur temps pour constater l'état des troupes militaires.

Avant-hier, les militaires prussiens inspectaient la rive gauche de la Moselle.

Hier, les mêmes officiers étaient dans les environs du Château-Saint-Germain, parcourant en voiture l'ancienne voie romaine qui rejoint la route de Gravelotte au Point-du-Jour.

Le 18 août 1870, le soir de la bataille de Gravelotte, ce point était occupé par le 2<sup>e</sup> corps d'armée français (Frossard).

Entre la voie romaine et la route de Gravelotte se voit le petit bois longé par un chemin de traverse. Plus de 2,800 soldats français y sont morts en luttant courageusement contre le 7<sup>e</sup> corps allemand.

Les officiers allemands ont visité ce bois ainsi que la partie du bois de Vaux.

Plusieurs centaines d'ouvriers travaillent depuis huit jours, avec une grande activité, à élever quelques retranchements entre la route de Bordes et le chemin de fer de Saarbrück, particulièrement dans les environs du château d'Aubigny et au sud-est du château de Mercy-le-Haut.

Ce point fut le théâtre de la bataille de Borny, le 14 août 1870.

Après les forts, l'état-major s'est occupé des retranchements de la première catégorie. En ce moment, il s'occupe des fortifications moins importantes.

On s'étonne un peu de ces travaux, qui ne semblent pas bien nécessaires pour préserver Metz. Il faut que l'état-major allemand ne se croie pas absolument sûr de la victoire.

Ce n'est pas tout. Il est bon de lire aussi cet autre extrait du même journal :

En ce moment, nous dit une autre

dépêche, on s'occupe surtout de mettre la gare d'Appenweier, point de jonction de la ligne de Strasbourg, en état de permettre le débarquement des troupes.

Dans le cas d'une guerre, Appenweier serait le lieu de concentration de toutes les troupes de l'Allemagne du Sud. En moins de huit jours, plus de 500,000 hommes passeraient là pour se rendre en Alsace-Lorraine.

L'activité militaire semble se développer davantage, depuis une dizaine de jours, dans le sud du grand-duché de Bade. Il est évident que la route de Belfort est sa vue.

En moins de cinq jours, plus de 140,000 hommes entreraient en France par cette route.

Voilà ce que l'on fait en Allemagne, et voici maintenant ce que les monarchistes et les opportunistes font chez nous :

Hier, ainsi qu'on le verra plus loin dans nos télégrammes, la commission de l'armée siégeait dans un des bureaux du palais Bourbon sous la présidence de M. de Mahy, député de la Réunion et ancien ministre de l'Agriculture. Pendant que parlait le président, les membres de la Commission appartenant à la droite et au clan ferryste, affectaient avec tant d'insolence de causer à haute voix et de montrer leur indifférence aux paroles de M. de Mahy, que celui-ci, justement froissé, avait résolu de donner sa démission.

Ainsi, pendant que chez les Allemands on étudie sans cesse les chemins les plus courts et les moyens les plus rapides pour nous envahir, pendant que le grand état-major de Berlin prépare peut-être le plan d'une campagne d'hiver contre nous, nous avons à la tête de notre armée un officier de bureau qui démolit peu à peu l'œuvre du général Boulanger, et dans la commission de l'armée, les députés monarchistes et ferrystes se désintéressent, comme le ministère, de la loi militaire, affectent de ne vouloir pas même entendre ce qu'on peut dire de cette loi.

Nous nous bornons à signaler le fait et nous laissons au mépris public le soin de châtier ces faquins.

ERNEST VAUQUELIN.

LA FAMINE AU TONKIN

Tandis que le gouvernement persiste à tenir soigneusement cachés les nouvelles désastreuses qu'il reçoit chaque jour du Tonkin, il est intéressant, autant que profondément triste, de constater ce que disent de cet affreux pays les correspondances particulières et les avis privés.

Hélas ! à peine une note discordante dans le concert de malédictions qui nous arrive, bien affaibli, de l'Extrême-Orient.

Si les Européens sont cruellement éprouvés par ce climat mortel, les indigènes soumis à notre protectorat ne sont guère plus favorisés. Rien de plus instructif à cet égard qu'une lettre

adressée par M. Mollard, directeur du séminaire des Missions de Tong-King au journal les Missions catholiques, et dont voici un passage :

Le dernier courrier nous annonce que la misère devient de jour en jour plus intense. Les gens meurent littéralement de faim. Après avoir vendu leurs champs, leurs maisons et épuisé leurs derniers grains de riz, on voit des malheureux manger l'herbe des champs, les feuilles des arbres, les jeunes pousses de fougère, etc. Et il n'est pas rare d'en rencontrer qui n'ont rien mangé depuis trois ou quatre jours.

Et que les opportunistes ne disent pas que ce sont là de vains dénigrement inventés par la haine des démocrates contre une œuvre de la République. Les cléricaux dans cette affaire ont toujours été et sont encore les alliés des opportunistes.

Tout le monde sait en effet, qu'un des plus beaux effets oratoires de M. Fropel, fut celui par lequel l'évêque d'Angers, porte-parole autorisé du clergé français à la tribune de la Chambre, félicitait M. Ferry d'avoir entrepris la conquête du Tonkin et pressait les représentants de la nation de consentir à l'envoi de nouveaux bataillons sur le sol annamite.

La vérité, c'est qu'il faut être opportuniste, appartenir à la coterie dont les hideuses spéculations ont causé la ruine de la France et la mort de tant de Français, pour s'obstiner à voir dans le Tonkin autre chose qu'une vaste nécropole, alimentée à la fois par le fusil du Pavillon-Noir, le choléra et la famine.

COURSES DE LYON

(Hippodrome du Grand-Camp)

Dimanche 19 et lundi 20 juin

NOS PRONOSTICS

Nous publierons demain les pronostics de notre collaborateur sportif sur la première journée des Courses du Grand-Camp.

PROGRAMME

C'est le 19 et le 20 juin prochain qu'aura lieu au Grand-Camp les deux réunions hippiques les plus importantes de l'année.

Voici les noms des chevaux qui restent définitivement engagés pour ces deux journées :

DIMANCHE 19 JUIN

Prix d'ouverture (2,500 fr., 2,600 m.) Flibustière, Versailles II.

Prix de la Tête d'Or (2,500 fr., 2,600 m.) — Régina II, Glacière II

Prix du Grand-Camp (Grande course de haies, Handicap, 2,000 fr. pouvant être portée à 4,000 fr.; 2,500 mètres.) — Boissy, Infidèle, Paridjata, Frivole, Anarchiste, Sensible, Clovis, Marmouset, Sentinelle, Haut-Cloud, Rotonde, John, Stranière, Galère, Rolien, Vierge, Chevalier II, Bague-au-Doigt.

Prix du Conseil général (Handicap, 6,000 francs, 2,600 mètres). — Étéocle, Salamandre, madame Pouffard, César, Bois-Robert, Calville.

Prix de la Société d'encouragement (1<sup>re</sup> série, 10,000 fr., 3,000 mètres). — Étéocle, Hervine.

Prix du lac, militaire (2<sup>e</sup> série, steeple-chase.)

Prix de la Société des steeple-chases de France (4<sup>e</sup> série, 2,600 francs, 8,000

mètres). — Rotonde, Vierge, Lili, La Corogne, Sentinelle, Malandrin, Valois, Duchesse, Pégase.

LUNDI 20 JUIN

Prix national (4,000 fr., 4,500 mètres). — Étéocle, madame Pouffard.

Prix du Jockey-Club de Lyon (3,000 fr., 1,000 mètres). — Flibustière, Régina II, Glacière, Numidie.

Prix du Chemin de fer P.-L.-M. (Courses de haies, Selling-Handicap, 2,000 fr., 2,500 mètres). — Glorification, Coutainville, Clovis, Gravette, Trompeur, Dragonard, John Bague-au-Doigt, Belle-Image.

Prix de la Société des Courses (Handicap, 3,000 fr., 2,900 mètres). — madame Pouffard 64 kil., La Montagne 61, César 57, Bois-Robert 56, Médicis 54, Sultan 54.

Grand prix de la Ville de Lyon (15,000 fr., 2,500 mètres). — Salamandre II, Pâu, Saint-Luc, Coccinelle, Barbasson, Bois-Robert.

Prix du Château (Course plate). — Officiers et Gentlemen Riders.

Prix du Rhône (Steeple-Chase handicap, 3,000 francs, 3,600 m.). — Boissy, Gisors, Saint-Neots, Pégase, J'y suis, Paridjata, Frivole, Clovis, Gravette, Anarchiste, Duchesse, Capote, Vierge, Haut-Cloud, Fragonard, Marius, Malandrin, Sentinelle, Marmouset, Galère, Rotonde, John, La Corogne.

On assure que Boissy et Stranière ont été déclarés forfaités dans le prix du Grand-Camp.

RÈGLEMENT DES PARIS MUTUELS

1<sup>o</sup> Toute personne qui fait un pari au Totalisateur s'engage à se soumettre aux dispositions du présent règlement.

2<sup>o</sup> Les opérations faites sur les différents tableaux sont remplies par encante et totalisées de façon à obtenir une cote uniforme pour chaque encante.

3<sup>o</sup> Le taux des mises sera établi par multiples de cinq francs, il ne pourra pas être inférieur à cinq francs.

4<sup>o</sup> Il n'est pas rendu de monnaie aux guichets.

5<sup>o</sup> La délivrance des tickets pour chaque course dure jusqu'au signal officiel communiqué au totalisateur, signal auquel les employés doivent se conformer rigoureusement.

6<sup>o</sup> Avant le calcul de la répartition des gains, il est prélevé sur le total de toutes les mises 6 0/0, dont 2 0/0 destinés à des œuvres de bienfaisance et 4 0/0 au paiement des frais.

7<sup>o</sup> Les appoints de 25 centimes et au-dessous ne seront pas payés : au-dessus de 25 centimes, ils seront payés 50 centimes.

8<sup>o</sup> Le paiement des tickets gagnants commence dès que, les calculs de totalisation terminés, le juge du pesage a donné le signal autorisant le paiement. A partir de ce signal, le paiement est définitif, même dans le cas où une décision ultérieure viendrait à modifier l'ordre d'arrivée des chevaux.

9<sup>o</sup> On ne peut recevoir une somme inférieure à la mise, sauf dans le cas prévu par l'article 10.

10<sup>o</sup> Les mises sont remboursées intégralement lorsque : a. Un cheval pour lequel on a parié n'a pas été affiché comme partant ; b. Aucun des chevaux n'a rempli les conditions de la course ; c. Aucun pari n'a été fait sur le cheval gagnant.

Dans le cas d'une épreuve nulle entre deux ou plusieurs chevaux, le paiement se fait comme suit : Si le prix est partagé, la masse des mises est divisée en autant de parties qu'il y a de gagnants, et chacune de ces parties est ensuite partagée au prorata des mises faites sur chaque gagnant.

Si le prix n'est pas partagé, les paris vont au gagnant de l'épreuve définitive.

Chaque nouvelle épreuve peut faire l'objet de nouveaux paris distincts.

Les gains ne sont payés que sur la présentation des tickets gagnants ; Si un ticket est perdu, tout témoignage ou autres modes de justification ne sauraient y suppléer.

Tout ticket coupé, déchiré ou maculé de façon à rendre méconnaissable un seul des signes dont il est marqué ne sera pas payé.

S'il a été altéré ou falsifié dans un but frauduleux, il pourra donner lieu à des poursuites contre la personne qui le présentera au paiement.

12<sup>o</sup> Le paiement des tickets gagnants, qui n'auraient pas été présentés le jour même, une heure après la fin du pesage de la dernière course, ne pourra pas être exigé.

DÉPÊCHES

DE « LA TRIBUNE »

Par Fil télégraphique spécial

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

LES COULOIRS

Paris, 17 juin. — Les couloirs de la Chambre sont déserts ; il en est de même, du reste, des tribunes publiques, où la question à l'ordre du jour n'a attiré que peu de monde.

Il s'agit, en effet, du projet de loi sur les délégués mineurs, que la chambre s'est décidée enfin à discuter, sous la pression des derniers événements qui ont rendu cette question d'un intérêt si palpitant pour la courageuse population de nos régions minières.

LE CENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION

Paris, 17 juin. — L'Extrême-Gauche de la Chambre s'est réunie aujourd'hui au Palais-Bourbon sous la présidence de M. Barodet.

M. Colfavru, député de Seine-et-Oise, a exposé son projet relatif à la célébration du centenaire de 1789.

Le groupe a remis à une séance ultérieure la délibération sur la constitution d'un comité central chargé d'organiser, suivant les principes révolutionnaires, les fêtes du centenaire.

COMMISSION DES DÉLÉGUÉS MINEURS

Paris, 17 juin. — La commission des délégués mineurs s'est réunie aujourd'hui avant la séance pour arriver à une entente sur le projet de loi que la Chambre doit discuter aujourd'hui.

M. Jaurès a proposé à la commission d'accepter le contre-projet Basly.

MM. Simyan, Desmons et quelques autres membres ont appuyé la proposition de M. Jaurès.

Mais M. Guillaumou, député du Rhône, rapporteur, s'y est formellement opposé et a déclaré qu'il combattra tout projet analogue à celui du député ouvrier de la Seine.

La minorité de la commission soutiendra le projet Basly.

INCIDENT A LA COMMISSION MILITAIRE

Paris, 16 juin. — Un incident pénible a eu lieu aujourd'hui pendant la séance de la commission de l'armée.

Depuis la retraite du général Boulanger, on pouvait observer parmi certains membres de la commission une indifférence affectée à l'égard des délibérations de la commission. Mais aujourd'hui cette indifférence a été ac-

compagnée d'un manque calculé de convenance envers l'honorable président de la commission, M. de Mahy.

En effet, pendant un discours de ce dernier, les députés ferrystes et quelques membres de la droite engagèrent des conversations à haute voix qui arrivèrent à couvrir la voix du président.

M. de Mahy, douloureusement affecté de cet incident qui n'est que trop significatif au point de vue du sort réservé par la majorité à la loi militaire, aurait l'intention de donner sa démission de président de la Commission.

LE PLATRAGE DES VINS

Paris, 17 juin. — Les députés des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault, du Gard, se sont rendus ce matin au ministère du commerce. Ils ont été reçus par M. Dautresme.

M. Mazeau, ministre de la justice assistait à la réunion. Les députés du Midi ont insisté pour que la circulaire interdisant le plâtre des vins à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1887, fût, sinon rapportée, du moins ajournée jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1888.

MM. Dautresme et Mazeau ont déclaré que le gouvernement ferait droit à cette demande.

L'application de la circulaire interdisant le plâtre des vins sera donc ajournée jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre de l'année prochaine. D'ici là, le gouvernement étudiera, à nouveau, la question du plâtre.

LE BUDGET RECTIFIÉ

Paris, 17 juin. — Le budget rectificatif sera déposé mardi prochain sur le bureau de la Chambre. Les rapporteurs déposeraient leurs rapports huit jours après et la Chambre se séparerait vers le 14 juillet.

LA CHAMBRE

Séance du 17 juin

PRÉSIDENCE DE M. FLOUET

La séance est ouverte à 2 heures.

La chambre entend la lecture du procès-verbal qui est ensuite adopté sans incident.

M. Ganivet député de la droite, constate que, bien que cette séance sur les délégués mineurs ait été votée à une grande majorité, il n'y a qu'un petit nombre de députés présents.

L'orateur demande le renvoi de la discussion à une autre séance.

M. Piou répond que l'Assemblée sera plus nombreuse tout à l'heure et qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de M. Ganivet.

L'Emprunt de Mâcon

Conformément aux conclusions du rapport, la Chambre adopte le projet d'emprunt de la ville de Mâcon.

Les délégués mineurs

L'ordre du jour appelle alors la discussion du projet de loi sur les délégués mineurs.

M. Piou, monarchiste, est d'avis que la nouvelle loi n'apportera rien à la sécurité des ouvriers mineurs. Il juge dangereuses les expériences qu'on va faire et croit que le maintien du statu quo serait préférable.

Naturellement, en bon réactionnaire, l'orateur ne croit pas à la compétence des délégués mineurs, choisis parmi les ouvriers. D'après lui ces délégués n'auront aucune autorité.

Ce qu'il faut créer, ce sont des délégués indépendants, comme en Angleterre.

M. Piou adresse enfin de nombreuses critiques au système de la commission qui est inapte à faire et introduit sournoisement l'ingénierie de l'Etat dans une question industrielle qui devrait rester du domaine privé.

Feuilleton de la TRIBUNE du 18 Juin 1887

14

LE Tambour de Montmirail

PAR Fortuné du BOISGOBEY

V

— Non Sire, j'ai interrogé des paysans qui m'ont dit que Blucher était passé avant-hier marchant sur Arcis, et qu'il était retourné sur ses pas hier.

Napoléon se questionnait plus et paraissait réfléchir.

Albert regardait avec une émotion profonde cette tête pensive qui portait alors les destinées de la France, et il sentait son cœur bondir d'orgueil en pensant que les renseignements rapportés par le sous-lieutenant Boissier occupaient en ce moment le cerveau de Napoléon.

— Quelle était la force de l'ennemi dans la vallée de l'Aube ? demanda tout à coup l'empereur.

Cette question était de celles qu'Albert n'avait pas apprises à résoudre au lycée, mais il s'en tira assez adroitement.

— Sire, dit-il, j'ai longé leur bivouac pendant deux heures et demie au pas

de mon cheval, et l'arrière-garde était campée devant le village de Lassicourt.

— Pas mal pour un sous-lieutenant, murmura Napoléon, qui ajouta tout haut :

Allez reprendre votre rang dans les escadrons de service, jeune homme.

Ce soir, nous battons l'ennemi devant Brienne.

Comportez-vous au feu comme vous avez fait cette nuit, et je penserai à vous.

— Vive l'Empereur ! cria Albert pendant que les deux cavaliers le tiraient pour l'ôter du chemin où son cheval barrait le passage à Napoléon.

Le brillant cortège de l'état-major défila pendant que le sous-lieutenant tout étourdi cherchait à se rappeler ce qu'il venait de dire et d'entendre.

Il lui semblait encore que tout ce qui se passait autour de lui était un rêve, et il ne se remit tout à fait qu'en entendant son nom prononcé par les camarades de la veille.

Il rentra dans le rang et reçut une cordiale distribution de poignées de main et de compliments.

— Savez-vous que votre cheval est allé se jeter dans les jambes de l'Empereur ? lui dit un lieutenant goguenard.

— Mon Dieu ! non, murmura Albert consterné, je dormais, et...

— Il paraît que la nuit a été rude, jeune homme, dit un vieil officier, et que ce pauvre Champorel est resté en route. Il faut que ç'a ait été chaud, car le camarade avait la peau dure et la poigne solide. Nous avions fait toute la campagne de Portugal ensemble, et je le regrette.

— Après tout, laisser ses os en Espagne ou en France, c'est tout un, dit philosophiquement le premier lieutenant.

Albert écoutait avec un certain serrement de cœur cette oraison funèbre un peu trop sommaire, mais il fut bientôt distrait par un bruit étrange qui semblait s'élever de l'horizon.

C'était comme le roulement lointain du tonnerre, avec des éclats intermittents qui se détachaient sur une basse continue.

Les chevaux dressaient l'oreille, et les officiers se regardaient en riant.

— Connaissez-vous cette musique-là, camarade ? demanda le lieutenant.

— Un orage, peut-être ? balbutia Albert.

— C'est le bruit qui ronfle, jeune homme, dit le vieux capitaine en retroussant sa moustache grise.

— Ah ! oui, le canon ! disait Albert qui connaissait cette expression tirée du vocabulaire imagé des vieux soldats.

— C'est cela même, jeune homme, et dans une heure, vous entendrez la musique de plus près.

— Mais on se bat donc devant nous ? demanda le sous-lieutenant, assez surpris d'entendre tonner l'artillerie du côté de la vallée de l'Aube, où il n'avait vu que des Prussiens.

— Oh ! ce n'est rien ! ce sont les batteries à cheval de la garde qui ouvrent le bal devant Brienne.

Tout à l'heure le grand orchestre commença, et je vous garantis que nous serons aux premières loges.

— Enfin je vais donc voir une bataille ? disait tout bas Albert, qui ou-

bliait la fatigue et la faim à l'idée d'assister à une de ces grandes scènes dont le récit l'avait si souvent enthousiasmé.

Le bruit devenait à chaque instant plus distinct, et un œil un peu exercé aurait remarqué dans les escadrons d'escorte un mouvement significatif.

Chaque cavalier rassemblait son cheval, comme si l'ennemi eût été déjà à portée du sabre, et les conversations avaient cessé.

L'écho des grands bois qu'on traversait répétait les détonations et redoublait l'effet toujours si solennel de la canonnade.

Albert écoutait ce fracas avec un frémissement nerveux, et il se demandait en toute naïveté si l'espèce d'excitation qu'il éprouvait était un symptôme de peur.

Il allait pour la première fois assister à un engagement sérieux, et il analysait déjà ses impressions avec une lucidité singulière.

Il se rendit bientôt cette justice que, si son corps s'agitait sous l'influence toute physique du bruit et du danger, son esprit restait calme, car sa grande préoccupation était toujours de savoir pourquoi il n'avait pas rencontré sur sa route la cavalerie française.

Il osa même le demander à son voisin le lieutenant qui lui répondit que les troupes à cheval étaient parties avant l'infanterie par des chemins de traverse.

Albert n'en put jamais tirer autre chose et finit par renoncer à une conversation aussi peu instructive.

— Ah !

En résumé, la loi, dit M. Pion, sera la source de troubles nombreux et envenimera les maux qu'elle a la prétention de guérir.

Discours de M. Basly

M. Basly répond à l'orateur de la droite. Il montre que lorsque les mineurs se mettent en grève, c'est qu'ils ont été provoqués vingt fois.

Le député ouvrier prenant comme exemple la grève d'Anzin, fait l'histoire de cette grève. Il explique le système primitif d'exploitation, expose les perfectionnements nombreux qu'il doit à la science et constate que malgré ces progrès, l'insuffisance de la surveillance et le trop petit nombre des ingénieurs empêchent de prévenir les dangers permanents de la mine.

Or, les délégués mineurs pourront surveiller la mine avec compétence et autorité. L'orateur explique que l'explosion du grisou est rarement due à l'imprudence des mineurs. Mais, trop souvent, c'est au défaut de précautions des Compagnies qu'elle est due.

Celles-ci peuvent employer la poudre dans les mines sans qu'on songe à le leur reprocher, tandis que l'ouvrier, lui, est blâmé par tous, parce qu'il ouvrirait sa lampe pour prendre le feu nécessaire à sa pipe. Or, l'orateur démontre l'impossibilité d'alimenter quelque chose à travers le grillage métallique.

C'est donc l'outillage qui est mauvais. Puisque les compagnies ne font pas le nécessaire, le devoir du législateur est de donner des garanties à l'ouvrier.

Le projet actuel est certainement insuffisant mais la loi anglaise, elle aussi, est déficiente, il y a mieux à faire.

Les délégués seront obligés de signaler des faits déplorables aux compagnies; on les renverra sous de fallacieux prétextes. L'orateur déclare qu'il n'est pas hostile aux compagnies, mais qu'il veut assurer l'indépendance des délégués. De nombreux accidents sont dus au boisoing; le délégué mineur pourra les constater et la justice pourra dès lors statuer en parfaite connaissance de cause.

A Saint-Etienne, l'orateur a vérifié dans la galerie ouvrière que les cadres sont espacés de 1 m. 50 au lieu de 0 m. 50 et c'est là ce qui causa l'éboulement sous lequel succombèrent, il y a quelques mois, de si nombreux ouvriers.

En assurant l'indépendance des délégués, la Chambre aura beaucoup fait pour les ouvriers, pour la France et pour la République.

Suite de la discussion

M. Wickersheimer qui prend la parole après M. Basly, trouve que la législation actuelle est insuffisante. Les grandes exploitations sont peu surveillées.

L'orateur cite les petites mines qui ne sont jamais visitées.

Les compagnies reculent devant les dépenses et les améliorations coûteuses. Le système des délégués est excellent. Il écarte souvent le danger, grâce à une surveillance continue.

L'orateur termine en disant que la plus grande indépendance est nécessaire aux délégués. Il conjure la Chambre de voter cette loi de sécurité et de justice.

M. de la Bâtie trouve la loi inutile et dangereuse. Le travail des mines offre des dangers moindres que les autres entreprises industrielles. La loi fomentera des révoltes continuelles dans les milieux ouvriers.

L'orateur réactionnaire dit que les délégués seront incompétents autant qu'inutiles, puisque les autres industries n'en ont pas. Il redoute l'anarchie comme conséquence de la loi.

M. Guillaume, rapporteur, défend le projet de la commission.

Il expose que la commission a cru devoir repousser le système des délégués payés par l'Etat et croit qu'ils seront suffisamment indépendants en restant à la solde des compagnies.

Le rapporteur termine en disant que le projet de la commission réalise l'accord du travail et du capital.

M. Audiffert demande le renvoi à la séance prochaine.

M. de Hérédia proteste et demande la clôture de la discussion générale.

Le scrutin public est demandé sur la clôture.

M. Floquet fait procéder au vote.

Le quorum n'étant pas atteint, le vote est déclaré nul d'après le règlement.

La séance est levée à 5 h. 55.

La Chambre décide que le vote sera recomposé dans une séance ultérieure qui aura lieu dans cinq minutes.

Les droitiers qui ne sont pas en nombre protestent.

DEUXIÈME SÉANCE

La deuxième séance est reprise à 6 heures. Le procès-verbal est adopté.

La Chambre procède ensuite à un nouveau tour de scrutin public sur la clôture de la discussion générale qui est repoussée par 170 voix contre 55.

La séance est levée à 6 h. 45.

Demain, discussion de la loi militaire.

La suite de la discussion des délégués mineurs est remise à vendredi prochain.

LE SÉNAT

Séance du 17 juin.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à 3 h. Le procès-verbal est adopté sans incident.

L'Emprunt de Saint-Etienne

L'emprunt de Saint-Etienne, destiné à la création d'un groupe scolaire, est adopté.

Les Incendies des Forêts d'Algérie

Le Sénat revient ensuite à la question des indemnités pour les incendies des forêts dans le département de Constantine.

M. Bérail, rapporteur, demande au Sénat de repousser l'amendement Arnaudeau, pris en considération dans la séance précédente et tendant à l'exclusion de l'Etat dans l'indemnité.

Après un échange d'observations entre MM. Rouvier et Arnaudeau, ce dernier retire son amendement.

M. Mauquin déclare qu'il votera contre la loi.

Après un colloque interminable entre MM. Forcioli et Blavier, la proposition est adoptée.

Malgré les protestations de M. de Gavardie, la séance est levée à cinq heures.

INFORMATIONS

ORGANISATION DE L'ALSACE-LORRAINE

Berlin, 17 juin. — Le Reichstag a adopté le projet de loi relatif à la nomination et au traitement des maires et adjoints en Alsace-Lorraine. Il a adopté ensuite en seconde lecture la loi relative à l'application, en Alsace-Lorraine, des modifications apportées aux lois d'empire.

LE BILL DE COERCITION

Londres, 17 juin. — On croit que les députés irlandais, afin d'empêcher ce soir l'application de la clôture, ont l'intention de proposer une série de motions qui nécessiteraient leur expulsion. On s'attend à une séance orageuse.

INFLUENCE RUSSE EN BULGARIE

Rome, 17 juin. — Les renseignements diplomatiques venant de la Bulgarie, donnent comme imminent un coup d'Etat fomenté par les amis de la Russie et la probabilité d'une dictature militaire.

COMLOT CONTRE GUILLAUME

Londres, 17 juin. — Une dépêche adressée de Berlin au Daily News, annonce qu'un étudiant, nommé Breslau, aurait été arrêté pour complot contre la vie de l'empereur.

LA SANTÉ DE GUILLAUME

Hier, pour la première fois depuis son retour de Kiel, l'empereur a pu se mettre à table pour prendre son dîner. Il y aurait donc une légère amélioration, mais cette amélioration n'inspire pas beaucoup de confiance. Les médecins espèrent qu'avec un repos complet et une bonne nourriture l'empereur pourrait partir pour Ems vers le milieu de la semaine prochaine.

Ce bruit est contredit par un officier de la cour.

Le bulletin officiel dit que les symptômes morbides semblent être en décroissance. Hier, l'empereur commentait à souffrir d'un rhume de cerveau. L'état général peut se définir : faiblesse et épuisement.

L'empereur doit se résigner à un repos absolu.

Il n'y a rien de rassurant dans les termes du bulletin officiel.

LA SANTÉ DE BISMARCK

M. de Bismarck se montre très sévère pour les journaux qui parlent de sa santé. On sait cependant que l'amélioration annoncée ces jours derniers ne s'est pas continuée. M. Schwenninger, son médecin, s'est adjoint d'autres médecins. A l'unanimité, ces savants ont recommandé au malade le repos absolu.

Le chancelier devra abandonner pour quelque temps la direction des affaires. Il s'est toutefois entêté à travailler pendant ces derniers jours et c'est ce

qui a amené le redoublement de ses douleurs. Celles-ci tiennent aujourd'hui les articulations des jambes et empêchent tout mouvement. Le repos lui est funeste. L'état général du malade, son tempérament adipeux ne s'accroissent pas de cette situation. Les médecins lui ont prescrit la diète, ou tout au moins défendu de boire.

Le transport du chancelier à Friedrichsruhe est maintenant plus difficile. Les médecins reconnaissent cependant qu'il serait nécessaire que M. de Bismarck se rendit dans cette station le plus tôt possible.

Dépêches de l'Étranger

Par fil spécial de la Tribune

LA CHINE ET L'EXPOSITION

Londres, 17 juin. — Le gouvernement chinois serait, dit-on, revenu sur son intention de participer officiellement à l'Exposition universelle de 1889; on affirme même que M. Tschou, le commissaire général désigné, a été informé par dépêche de cette nouvelle résolution.

L'INSURRECTION AFGHANE

St-Petersbourg, 17 juin. — Deux régiments afghans du Hérat ont déserté avec armes et bagages et ont rejoint les insurgés.

On mande de Merw que la population afghane limitrophe de la province Transcaspienne rejoint en masse les corps insurrectionnels des Ghilzais.

Simla, 17 juin. — Une révolte a éclaté, le 9 juin, parmi la garnison de Hérat; 500 soldats se sont insurgés. Dans la lutte, une trentaine de soldats restés fidèles et cinquante rebelles ont été tués. Les insurgés se sont enfuis, mais la plupart ont été capturés ensuite.

UNE VILLE EN FEU

Stockholm, 17 juin. — La ville de Luleå, port de mer de la Suède sur le golfe de Bothnie, est en feu depuis mardi soir. L'église, l'hôtel de ville, l'hôpital et un grand nombre de maisons étaient déjà détruites au moment où la dépêche a été expédiée, et l'incendie continuait, attisé par un vent violent. Luleå, qui contient 3,000 habitants, fait principalement le commerce des bois de construction.

LES PLUS GRANDS POLICIERS

Pesth, 17 juin. — On annonce la mort à Pesth de M. Arthur Fabry, officier de police, surnommé le géant hongrois. Il mesurait sept pieds et trois pouces. Son corps a été réclamé par le musée d'anthropologie, lequel avait payé au géant, il y a quelques années, une somme considérable pour prendre possession de son cadavre.

Des montreurs de géants avaient à plusieurs reprises fait les offres les plus séduisantes à Fabry. Fabry les avait repoussées, voulant rester jusqu'à la fin au service de la police.

SUICIDE D'UN PROFESSEUR

Pesth, 17 juin. — M. Oerley, professeur de zoologie à l'Université et conservateur du musée de Pesth, vient de se brûler la cervelle. Il s'était fatigué par la préparation d'un grand ouvrage sur les chenilles et souffrait depuis plusieurs semaines de maux de tête continus et intolérables. Craignant de devenir fou, il a mis fin à ses jours. Il était né en 1850.

LA GUERRE AU SOCIALISME

Breslau, 17 juin. — Des perquisitions domiciliaires ont été faites ces jours derniers chez des socialistes à Breslau, à Elberfeld et à Barmen. A Breslau, six socialistes ont été arrêtés. A Leipzig, quatre socialistes ont été expulsés.

LA FLOTTE ESPAGNOLE

Madrid, 17 juin. — Le ministre de la marine, à l'occasion de la discussion du budget de son département, a parlé de la reconstitution de la flotte espagnole et dit que, quoique désireux de protéger l'industrie nationale, il estimait nécessaire de recourir à l'industrie étrangère pour obtenir des vaisseaux parfaits dans un bref délai.

Le ministre s'est déclaré hostile aux torpilleurs et partisan des grands cuirassés.

LE JUBILÉ DE VICTORIA

Londres, 17 juin. — Aucun envoyé spécial ne représentera la France aux fêtes du jubilé. M. Waddington, chargé de cette mission, a, en outre, reçu une lettre de M. Grévy pour la reine.

Le président de la République y présente à la reine ses félicitations, tant en son nom propre qu'au nom du gouvernement de la République.

L'affluence est énorme à Londres. Les préparatifs pour la fête de mardi prochain sont extrêmement considérables. Le trafic et la circulation des voitures seront interdits à partir de huit heures et demie, sur le parcours du cortège royal, depuis Buckingham-Palace jusqu'à Westminster-Abbey et dans les rues adjacentes.

Le programme se complète chaque jour. Hier il a été décidé que la reine aura à son côté la princesse impériale d'Allemagne et sur le siège d'en face la princesse de Galles. Les princes seront revêtus de l'uniforme de leur corps respectif. Ils suivront à cheval la voiture royale.

Le prince de Galles portera l'uniforme d'officier général. Les princes étrangers suivront également à cheval et porteront chacun le costume de leur nation.

LE PROCÈS HILLAIRAUD

Madrid, 17 juin. — Le procureur du roi a formulé son accusation écrite contre Hillairaud, auteur de l'attentat sur Bazaine. Il qualifie l'attentat de tentative d'assassinat avec préméditation et violation de domicile. Il conclut en requérant contre Hillairaud une condamnation à quinze ans de travaux forcés et aux frais du procès.

Les Vexations allemandes

Strasbourg, 17 juin. — On écrit d'Aberschwiller à la Post, de Strasbourg: On avait annoncé, il y a quelque temps, que MM. Paul Thouvenin, Victor Thouvenin et Verdèle, directeurs de la verrerie de Valhèrysthal, arrondissement de Sarrebourg, qui sont tous les trois officiers dans l'armée territoriale française, avaient reçu un ordre d'expulsion. On a annoncé aux verriers ayant menacé de cesser complètement l'exploitation, les trois directeurs avaient obtenu un sursis. Mais, ces jours derniers, ils ont reçu un ordre d'expulsion définitif. M. Thouvenin aîné a toutefois obtenu un délai de trois mois pour régler ses affaires. Un délai de trois semaines a été accordé également à M. Verdèle. M. Thouvenin jeune a reçu l'ordre de quitter le pays dans les trois jours. Il est parti immédiatement; les deux autres directeurs le suivront de près, n'ayant pas l'intention de profiter du délai de grâce qui leur est accordé. On a annoncé aux verriers que les trois quarts d'entre eux seraient congédiés dans une quinzaine de jours.

Dans sa séance du 13 juin, la chambre correctionnelle du tribunal de Mulhouse a condamné 112 jeunes gens, nés dans la circonscription de Mulhouse ou y ayant été domiciliés en dernier lieu, chacun à 600 m. d'amende, éventuellement à six semaines de prison, pour s'être soustraits au service militaire.

Pierre Philippe, ouvrier mineur à Etzlingen, vient d'être condamné à trois mois de prison et 20 marcs d'amende pour avoir poussé des cris qualifiés séditieux.

LA PIEUVRE ANGLAISE

St-Louis-du-Sénégal, 17 juin. — Un télégramme annonce que le croiseur de 1<sup>re</sup> classe l'Albatros, qui porte le pavillon de M. le contre-amiral Sibell, commandant en chef la division de l'Atlantique-Sud, a mouillé devant Cotonou, le principal débouché du royaume de Porto-Novo, lequel est, depuis 1884, sous le protectorat de la France. C'est à cause de l'incident dont il a été question en ces derniers jours que l'amiral s'est rendu sur ce point. Voici ce qui s'est passé: Les Anglais de Lagos ont émis des prétentions sur un point de la lagune qui nous appartient en toute souveraineté. Car le royaume de Porto-Novo est un pays protégé, une parcelle de territoire limitée par la mer et la lagune est pays français, et c'est justement sur ce terrain que les Anglais veulent installer un poste; on dit même qu'ils y ont déjà mis une garde de police.

Leurs prétentions sont absolument inadmissibles, et de ce côté nous sommes parfaitement en règle; il suffira donc de signaler le fait au Foreign Office pour qu'il donne l'ordre à ses agents de ne pas toucher à notre bien; du reste, nous croyons que l'amiral Sibell a pris les mesures nécessaires pour faire respecter nos droits.

On a demandé à quel point nous poursuivons les Anglais sur cette côte inhospitalière, et ils possèdent déjà de nombreux établissements? Leur but unique est d'évincer les concurrents; le point de la lagune qu'ils veulent nous enlever n'a pas grande valeur, ils le savent aussi bien que nous, mais ils songent à y établir un port de douane.

100 Lots de 200 francs

Table with 4 columns: Les cent numéros suivants gagnent, 200 francs. Numbers include 300, 47,260, 250,715, 160,489, 11,905, etc.

100 Lots de 300 francs

Table with 4 columns: Les cent numéros suivants gagnent, 300 francs. Numbers include 207,599, 47,260, 250,715, 160,489, 11,905, etc.

100 Lots de 500 francs

Table with 4 columns: Les cent numéros suivants gagnent, 500 francs. Numbers include 486,355, 81,826, 195,110, 28,291, 260,554, etc.

100 Lots de 1,000 francs

Table with 4 columns: Les dix numéros suivants gagnent, 1,000 francs. Numbers include 121,313, 497,089, 99,735, 80,348, 389,389, 162,931, 154,559, 395,953, 51,332, 166,122.

100 Lots de 2,000 francs

Table with 4 columns: Les sept numéros suivants gagnent, 2,000 francs. Numbers include 58,817, 246,923, 475,761, 351,306, 253,068, 284,205, 275,181.

100 Lots de 5,000 francs

Table with 4 columns: Les dix numéros suivants gagnent, 5,000 francs. Numbers include 121,313, 497,089, 99,735, 80,348, 389,389, 162,931, 154,559, 395,953, 51,332, 166,122.

100 Lots de 10,000 francs

Table with 4 columns: Les dix numéros suivants gagnent, 10,000 francs. Numbers include 121,313, 497,089, 99,735, 80,348, 389,389, 162,931, 154,559, 395,953, 51,332, 166,122.

100 Lots de 20,000 francs

Table with 4 columns: Les dix numéros suivants gagnent, 20,000 francs. Numbers include 121,313, 497,089, 99,735, 80,348, 389,389, 162,931, 154,559, 395,953, 51,332, 166,122.

100 Lots de 50,000 francs

Table with 4 columns: Les dix numéros suivants gagnent, 50,000 francs. Numbers include 121,313, 497,089, 99,735, 80,348, 389,389, 162,931, 154,559, 395,953, 51,332, 166,122.

100 Lots de 100,000 francs

Table with 4 columns: Les dix numéros suivants gagnent, 100,000 francs. Numbers include 121,313, 497,089, 99,735, 80,348, 389,389, 162,931, 154,559, 395,953, 51,332, 166,122.

nes afin d'accaparer tout le mouvement commercial entre le royaume de Porto-Novo et Cotonou. Moyennant quelques droits établis sur les barques et sur les marchandises, ils refouleraient vers Lagos le commerce de la région et ruineraient les quelques factoreries françaises établies dans ces parages. Le tour joué, ils enlèveraient le poste, mais après avoir assuré leur suprématie commerciale dans ces parages, tant avec Porto-Novo qu'avec le Dahomey, qui a de fréquentes relations avec Cotonou par la lagune.

Voir nos dernières Dépêches A LA 3<sup>e</sup> PAGE

LES BONS DE LA PRESSE

PREMIER TIRAGE

Voici les numéros gagnants: Le numéro 401,458 gagne 100,000 francs. Le numéro 492,347 gagne 60,000 francs. Le numéro 307,147 gagne 50,000 francs.

Lots de 20,000 francs

Les sept numéros suivants gagnent chacun 20,000 francs: 58,817, 246,923, 475,761, 351,306, 253,068, 284,205, 275,181.

Lots de 1,000 francs

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs: 121,313, 497,089, 99,735, 80,348, 389,389, 162,931, 154,559, 395,953, 51,332, 166,122.

Lots de 500 francs

Les 90 numéros suivants gagnent chacun 500 francs: 486,355, 81,826, 195,110, 28,291, 260,554, etc.

225,471, 150,388, 60,267, 72,271, 160,384, 253,136, 371,150, 360,208, 407,569, 396,895, 193,139, 88,120, 226,173, 142,267, 190,210, etc.

104,990, 115,306, 232,777, 260,565, 86,714, 93,232, 293,834, 74,302, 185,603, 320,199, 281,205, 293,834, 219,935, 134,381, 247,016, 219,826, 146,305, 47,384, 746,399, 178,763, etc.

272,427, 154,118, 118,808, 490,277, 239,843, 314,969, 52,478, 336,673, 189,532, 323,318, 939,489, 154,529, 15,231, 272,809, 329,005, 268,049, 389,149, 253,749, 489,541, 262,131, 34,368, 187,539, 43,138, 498,404, 276,946, 444,160, 320,397, 24,460, 56,249, 311,458, 474,823, 360,378, 23,894, 450,611, 388,610.

Lots de 400 francs

Les cent numéros suivants gagnent 400 francs: 307,124, 285,043, 267,368, 434,698, 221,316, 490,114, 230,009, 257,069, 4,767, 466,240, etc.

140,433, 92,842, 494,879, 416,384, 71,063, 198,477, 27,612, 64,875, 3,697, 240,073, 371,292, 273,756, 58,080, 140,288, 259,507, 365,473, 267,717, 62,115, 448,643, 401,276, etc.

30,268, 69,824, 177,734, 148,305, 490,888, 444,553, 474,686, 462,036, 247,427, 351,599, 35,367, 345,673, 129,524, 366,459, 122,653, 4,151, 294,560, 53,063, 421,067, 379,219, etc.

70,396, 253,861, 361,266, 138,764, 102,169, 118,612, 74,653, 25,836, 308,390, 1,045, 422,567, 115,804, 186,776, 189,374, 51,202, 424,550, 224,190, 71,337, 279,287, 284,479, 398,728, 3,348, 141,528, 399,126, 95,755, etc.

379,939, 456,390, 375,899, 16,119, 95,824, 455,725, 31,021, 373,080, 41,751, 59,461, 442,192, 153,399, 65,617, 491,847, 217,010, 349,401, 135,763, 415,760, 21,863, 312,715, 372,363, 441,934, 342,445, 191,988, 124,267.

100 Lots de 300 francs

Les cent numéros suivants gagnent 300 francs: 207,599, 47,260, 250,715, 160,489, 11,905, 128,143, 370,007, 21,019, 381,567, 48,755, etc.

369,844, 394,070, 19,171, 1,831, 296,969, 462,590, 180,148, 263,543, 270,375, 166,446, 494,974, 101,678, 1,427, 455,145, 132,942, etc.

290,844, 411,977, 193,913, 514,525, 251,041, 435,083, 359,191, 304,389, 58,624, 36

une quinzaine de jeunes gens avec plusieurs dames se promenaient dans l'allée... Mlle Campos devait traverser. Trois personnes dont une était destinée à l'enlèvement, et les deux autres à barrer l'entrée pour retarder toute poursuite possible, occupaient l'allée.

NOUVELLES MILITAIRES

On a renoncé à appeler aux fonctions de sous-chef d'état-major général au ministère de la guerre M. le général de brigade Haillot.

LA RÉGION

LOIRE

St-Etienne. — Société de Tir du 102<sup>e</sup> régiment territorial. — Le sixième tir de la Société aura lieu dimanche 19 juin, au Bois-Noir.

Chambre syndicale des mineurs. — La Chambre syndicale des mineurs de la Loire vient de charger le citoyen Basly, député de la Seine, d'interpeller simultanément les ministres des travaux publics et de la justice, relativement à la condamnation de l'ouvrier Monlémar à huit jours de prison, pour avoir ouvert sa lampe dans une galerie grisouteuse du puits Ambroise.

La première interpellation vise M. Nan et son employé Néni.

La deuxième est de savoir si le parquet de Saint-Etienne a des mesures, l'une pour poursuivre et condamner les ouvriers coupables d'un délit commis par leurs supérieurs, sans que ces derniers ne soient nullement inquiétés par ce même parquet qui a connaissance de ces délits.

Le Secrétaire, RONDET.

Saint-Chamond. — La tourelle cuirassée. — Le deuxième envoi d'une partie de la tourelle au camp de Chavagnas a eu lieu hier matin. Cet envoi avait un poids de 99,951 kil.

Le troisième et dernier envoi aura lieu à la fin du mois.

Péluissin. — Enterrement d'un instituteur. — Hier a eu lieu l'inhumation de M. Lafay, au cimetière de Notre-Dame-de-Péluissin. Les habitants en foule assistèrent aux funérailles. Des couronnes et des bouquets offerts en reconnaissance, couvraient son tombeau.

M. Lafay laisse une veuve encore jeune et deux enfants en bas âge.

Charlieu. — Intolérance clérical. — Eh! quoi! c'est bien à nos bons cléricaux à se récrier de la haine de notre gouvernement à leur égard.

Pour nous donner une idée de l'impopularité qui le guiderait dans le cas où notre pays retomberait sous le sceptre religieux, voyez les licences que ces meneurs en soutane et en aube se permettent dans la petite ville de Charlieu.

Dans notre numéro du 14 juin dernier nous n'avons fait qu'ébaucher la sortie traditionnelle et solennelle de la procession de la Fête-Dieu.

Depuis lors nous avons été informés d'un incident grave qui a eu lieu pendant cette cérémonie et que nous tenons à signaler à l'administration. Selon la coutume, tous les enfants, revêtus pour la plupart d'uniformes de sacristie destinés à cet usage, suivaient la procession. Les élèves de l'école laïque ne sont pas jugés dignes de porter le surplus ni de jouer un rôle actif dans ces représentations ridicules. Malgré cela quelques-uns d'entre eux s'étaient mêlés aux élèves chrétiens des très chers frères, et suivaient paisiblement la procession. Restés inaperçus un instant les pauvres enfants furent bien vite reconnus et assaillis par un gros et furieux abbé qui les chassa brutalement des rangs et les renvoya à leurs parents sans autre explication, sous le prétexte futile qu'ils n'étaient pas conduits par leurs maîtres. Les chers frères se mélangèrent également de la police processonnaire.

On voit bien que ces hommes noirs ne sont pas de ce siècle pour tout ce qui n'est pas de leur parti; ils retournent vite à la sauvagerie brutale. Ils ne sa-

vent pas ce que c'est que les enfants et n'ont jamais senti pour eux aucune affection.

Je fais appel à tous les pères et mères de famille, quelles que soient leurs opinions, et je demande quel est celui ou celle qui aurait osé expulser de la procession des enfants qui étaient si contents de satisfaire leur curiosité.

Il faut espérer que, dimanche prochain, si la deuxième édition de procession a lieu, le *bouillant abbé* et les *doux chers frères* seront revenus à de meilleurs sentiments et qu'ils ne reproduiront pas ce spectacle indigne du XIX<sup>e</sup> siècle.

D'ailleurs, il est permis de se demander quel est le droit dont ils usent et le règlement qui les autorise à se conduire de la sorte.

Qu'ils renoncent à ces mesquins procédés de propagande!

Les Prévoyants de l'Avenir. — La 63<sup>e</sup> section des Prévoyants de l'Avenir célébrera sa fête annuelle le dimanche 10 juillet prochain. M. J. Dequaire, professeur agrégé de philosophie au lycée de Saint-Rtienne, conférencier de la Ligue de l'Enseignement et des Sociétés de mutualité, fera, pendant le concert organisé pour cette circonstance, une conférence sur *l'Avenir de la Mutualité*, pour faire suite à l'étude faite le 20 juin 1886 sur: *La Mutualité et les Prévoyants de l'Avenir*.

La fête se terminera par le tirage d'une superbe tombola dont les billets seront bientôt placés en totalité. Les lots gracieusement offerts par les habitants de Charlieu et des environs, seront exposés jusqu'au jour du tirage, sans le magasin du rez-de-chaussée de la maison Martinot, rue du Moulin.

Les personnes désireuses de contribuer au succès de cette tombola par des dons de diverse nature sont priées de vouloir bien adresser leurs lots à M. Tachon, président de la section, qui les accueillera avec reconnaissance.

Des listes de souscription pour le banquet sont déposées chez les receveurs de quartier chargés de recevoir les adhésions. Ce banquet sera honoré par la présence d'un grand nombre de dames. Les listes seront closes le dimanche 3 juillet prochain. Les personnes qui désireiraient y assister sont invitées à se faire inscrire sans retard.

Le prix du concert est fixé à 3 fr.

INCENDIE A LA GUILLOTIÈRE

A 9 heures 40 minutes du soir, un incendie qui paraissait prendre des proportions considérables s'est déclaré dans les ateliers de M. Constantin, mécanicien, rue Paul-Bert, 76.

Le feu s'est déclaré dans les ateliers de modelage, situés à l'angle des rues Paul-Bert et du Gazomètre; en peu de temps toute la toiture était en flammes et l'atelier lui-même n'était plus qu'un vaste brasier.

La première alarme a été donnée par MM. Auguste Servain et Chorier, locataires de la maison.

Le clairon sonnait de toute part dans le 3<sup>e</sup> arrondissement; dans la rue Paul-Bert, M. Francisque Fiehet, clairon des bataillons scolaires, a été un des premiers à donner l'alarme. En peu de temps les six pompes du 3<sup>e</sup> arrondissement étaient mises en batterie.

Deux pompes à vapeur, l'une placée place Voltaire, l'autre à l'angle de la rue Paul-Bert lançaient des torrents d'eau sur le foyer de l'incendie.

Par bonheur un hasard pour les maisons voisines qui étaient fortement menacées, le vent très violent en ce moment changea subitement et favorisa les manœuvres des pompiers qui, encore une fois, ont été superbement de courage et de dévouement.

Une partie de leurs officiers sous les ordres du brave commandant Rangé, organisaient des manœuvres et le sauvetage.

Vers 11 heures, tout danger avait disparu, on était réellement maître du feu.

Les pertes sont évaluées à 150,000 francs environ et sont couvertes par deux compagnies d'assurance.

On ignore jusqu'à présent les causes de l'incendie. Le chauffeur Bottard avait quitté le dernier atelier, vers sept heures du soir, et ne s'explique pas comment le feu s'est déclaré au-dessus d'un approvisionnement d'huile placé vers le marbre des ateliers de modelage.

Le brigadier de gendarmerie Muller et le commissaire de police du quartier ont procédé à la première enquête.

Le service d'ordre était fait par un détachement des 33<sup>e</sup> et 139<sup>e</sup> de ligne et un peloton du 11<sup>e</sup> d'artillerie de forteresse.

L'heure avancée à laquelle nous quittons le lieu du sinistre nous oblige à renvoyer à demain les détails complémentaires.

LYON ET LE RHONE

Exposition de Charbonnières. — Les artistes adhérents à l'Exposition de Charbonnières ont été convoqués à l'Exposition de Charbonnières, ils peuvent encore envoyer les œuvres qu'ils destinent à cette Exposition au siège social de la Société, rue de l'Hôpital, 6, jusqu'à ce jour.

L'ouverture officielle de l'Exposition aura lieu le 26 juin.

Société lyonnaise de natation. — Dimanche 19 juin, reprise des exercices et classements; départ à six heures précises du matin du siège social, pour se rendre sur la Saône, rive droite, en face la Caillie.

Compagnie maritime de sauvetage du Rhône. — Dimanche 19 juin, reprise des manœuvres, départ à 6 heures précises du matin du siège social pour se rendre sur la Saône rive droite, en face la Caillie.

Société des tireurs du Rhône. — MM. les tireurs sont informés qu'à l'occasion des courses de Lyon il n'y aura pas de concours bi-mensuel le 19 juin. Le stand sera fermé pendant la durée des courses et rouvert immédiatement après.

MM. les sociétaires qui désirent prendre part au concours du tir stéphanois qui se termine dimanche 19 juin, sont priés de se joindre aux tireurs des sections qui partent par le train de 4 heures 43 du matin, gare de Perrache, en tenue.

La « France Colombehophile. »

Nous accueillons avec plaisir la nouvelle de l'apparition de la France Colombehophile, journal hebdomadaire paraissant le dimanche.

La France Colombehophile se propose de poursuivre un but essentiellement patriotique et de contribuer au développement de l'élevage des pigeons-voyageurs qui peuvent nous être d'une si grande utilité, en cas de guerre.

Bonne chance à notre nouveau confrère.

Fête du 14 Juillet. — Les citoyens de la rue Pierre-Corneille (partie comprise entre la rue Pierre-Corneille et la place Morand) sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu samedi, à 8 heures du soir, chez M. Pison, épicer, même rue, n<sup>o</sup> 7, afin de nommer une commission d'organisation de la fête du 14 Juillet.

Pour l'ancienne commission: Le secrétaire: GERVAIS.

La réunion de la place Tabureau et des rues avoisinantes, ayant nommé une commission, les citoyens sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi, à 8 heures du soir, chez M. Pison, épicer, même rue, n<sup>o</sup> 7, afin de donner plus d'attraits à la fête on passera à domicile pour recevoir les cotisations de ceux qui voudront bien y participer.

La commission de la place Tabureau, avenue des Tapis et boulevard. Président: REYVIN. Secrétaire: REVERBER. Trésorier: NIGAUD.

Mairie du V<sup>e</sup> arrondissement. — Les commissions régulièrement constituées pour l'organisation de la fête nationale dans les divers quartiers du V<sup>e</sup> arrondissement, sont invitées à bien vouloir déposer leurs procès-verbaux de nomination, et, si c'est possible, leurs programmes, à la mairie, place du Petit-College, avant le 5 juillet prochain, dernier délai.

Fête Nationale. — Afin de donner le plus d'éclat possible à l'anniversaire du 14 Juillet, les citoyens des rues Marignan et de l'Espée sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu le samedi 18 juin, à 8 heures du soir, chez le citoyen Eymar, cafetier, rue Marignan, 19.

Ordre du jour Réorganisation d'une commission.

Imprudence d'enfant. — Nous avons trop souvent le regret de signaler l'imprudence des enfants qui ont la fatale manie de s'accrocher derrière les voitures en marche. De cette manie résultent souvent de graves accidents.

Hier, un montard de 10 ans, nommé Moulin, demeurant chez ses parents, cours Charlemagne, s'était perché sur l'arrière train d'un camion; par suite d'un mouvement de recul de la voiture, cet enfant perdit l'équilibre et allait infailliblement être broyé sous les roues de derrière, quand le citoyen Miot, de Saint-Symphorien, se précipita sur l'enfant et parvint à l'arracher du danger qu'il courait. Les parents feraient bien de prévenir leurs enfants sur les dangers auxquels ils s'exposent.

Une étrange trouvaille. — Un facteur de première classe, de la compagnie P.-L.-M., attaché à la gare de l'Arbresle, a fait hier, une étrange découverte. Non loin des lieux d'aisances de cette gare, l'employé vit à moitié caché dans un bouquet de fusains, un paquet soigneusement ficelé. Ce paquet contenait des linges ensanglantés et un casse-tête auquel adhérait encore des poils de barbe. Le parquet de Lyon a été informé de ce fait par M. le juge de paix de l'Arbresle qui a aussitôt commencé une enquête.

Les Portugais sont toujours gais. — C'est ce que voulait prouver hier un lioniste de ce bon pays des oranges, qui s'était endormi sous les frais ombrages de la place Perrache.

Son costume n'indiquait pas précisément qu'il fût un ambassadeur de Sa Majesté don Luis.

Survint un grave gendarme qui, interrompant subitement son paisible sommeil, lui demanda nonobstant s'il avait des papies.

Le Portugais, toujours gai, tendit à Pandore un cahier de papier à cigarette, le grave gendarme parut la trouver mauvaise et se fâcha, de la rassemblement, ce qui procura au dormeur l'occasion de se sauver à toutes jambes, au grand mécontentement du Pandore.

Rue d'Amboise. — Cette rue était, hier, mise en émoi vers onze heures du soir, par les cris d'une femme qui était atteinte d'une crise de nerfs. Les soins actifs d'un médecin appelé en toute hâte ont suffi pour rendre aux habitants leur tranquillité habituelle.

Accident de voiture. — La voiture de M. Coquelle, demeurant rue St-Dominique n<sup>o</sup> 12, a causé hier un grand rassemblement par la chute de son cheval qui s'est abattu sur le pont de la Guillotière, en brisant ses deux brancards.

Aventure de chat. — Trois cents personnes au moins assistaient hier à un drame d'un nouveau genre.

Un chat en rupture de gouttière venait de perdre l'équilibre et dans sa chute allait être précipité sur le sol quand l'adresse particulière à sa race, il parvint à se cramponner à un volet du 2<sup>e</sup> étage d'où les voisins de la maison, à l'aide d'une corde, purent le tirer.

Ce grave événement, s'est passé place de la Croix-Roussse, 22.

Eseroquerie. — Henri Bussière, âgé de 54 ans, marchand-ambulant, route de Vienne, a été arrêté pour esroquerie de bons de la presse.

Précaution excessive. — Avant-hier soir, M. Lacroix, demeurant rue de la Vierge-Blanche, n'y a eu que Lyon pour avoir de ces noms-là, — avait imaginé d'établir un pistolet fixé à l'aide d'un mécanisme de son invention, à la porte de son clos, pour l'avertir de la visite des voleurs.

Vers onze heures du soir, une détonation se fit entendre. M. Lacroix fit feu, à l'aide d'un revolver, de plusieurs coups dans la direction où était placé l'engin. Des recherches furent aussitôt faites et la police prévenue. Cette dernière n'a trouvé que des empreintes de pas.

Le contraire nous aurait surpris.

Mystérieuse trouvaille. — Dernièrement, vers 6 heures du matin, un ouvrier teinturier a remis à un gardien de la paix un billet qu'il venait de trouver sur le pont Saint-Clair (rive gauche).

Ce billet était ainsi conçu: « A celui qui voudra bien en prendre connaissance. — M. B. — 23 ans. »

Lorsque vous trouverez ces quelques mots tracés par moi dans un moment de désespoir, plein de santé et de jeunesse, je n'existerai plus. Je joins à ce billet un vêtement qui me devient inutile et je prie la personne qui le trouvera de vouloir bien le faire remettre à ma famille, si réclamation

en est faite. Je n'emporte qu'un regret, celui de déshonorer ceux qui m'ont aimé, mais le désespoir d'avoir vu un rêve brisé me fait jeter à l'eau en maudissant celui qui en est cause ».

Nous croyons que l'auteur de ce billet est une femme, et ce n'est pas une fumiste, nous la plaignons sincèrement.

Accotée dans la rue. — Vers 9 heures du soir, M<sup>lle</sup> Marguerite Benet, rue de l'Hospice des Vieillards, 31, s'est trouvée subitement prise des douleurs de l'enfantement en traversant la place du Pont.

Les gardiens de la paix ont aussitôt requis un fiacre pour la faire conduire à l'Hospice de la Charité.

Avi. — Nous prions instamment nos correspondants de ne pas nous adresser de communications ou manuscrits écrits au verso et au recto.

Cet usage étant très défectueux pour la composition, nous les engageons à n'écrire que d'un seul côté de la feuille. Tout autre genre de manuscrit sera considéré comme nul et non inséré.

M. le Docteur Roussel, venu à Lyon pour le procès jugé hier en sa faveur, est descendu à l'Hotel Collet. Il y restera deux jours à la disposition des malades et des médecins désireux d'être renseignés sur le traitement de la plitisie par l'Encalyptol injectable.

Bons de la Presse. — En vente à l'Agence V. Fournier la liste des numéros sortis au tirage du 15 juin. — 40 cent. pris à nos bureaux; 45 cent. par correspondance.

Chénas. — Mort accidentelle. — Le 14 courant, le nommé Philippe Pierron, âgé de 77 ans, porteur, à la chapelle de Guichay, a été trouvé mort sur le territoire de la commune de Chénas; le décès remonta à quelques heures. M. le docteur Dupasquier a constaté que ce vieillard avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

Belleville. — Arrestation. — Le 13 courant, le nommé Bohas Paul, âgé de 29 ans, cordonnier, sans domicile fixe, a été arrêté, à Belleville, en flagrant de délit vol à la tire d'une montre, au préjudice du sieur Vivier remis entre les mains de la gendarmerie, il a été transféré à Villefranche et écroué à la maison d'arrêt.

Parilly-la-Plaine. — Vogue. — Dimanche 19 juin et lundi, brillante vogue à Parilly. Rien n'a été ménagé pour donner à cette fête annuelle tout l'attrait qu'elle comporte.

ECHOS DES THÉÂTRES

Concerts-Bellecour. — Ce soir samedi, 18 juin 1887, à 8 heures 1/2, Grand concert. PROGRAMME

1<sup>re</sup> PARTIE 1. Ouverture de Mignon (A. Thomas). 2. La Violette bleue (Gung'l), mazurka. 3. Marche militaire (Bocherini). 4. Grande fantaisie sur Roméo et Juliette (Marchetti), arrangé par A. Luigini.

2<sup>e</sup> PARTIE 1. Ouverture de Giralda (Adam). 2. Visions, valse (Gung'l). 3. Grande fantaisie sur Lakmé (Delibes), arrangé par C. Fargues. 4. Zanzibar, marche (C. Fargues).

Orchestre de la Ville (60 exécutants), sous la direction de A. Luigini. Prix d'entrée: 50 centimes. Demain, grande Fête exceptionnelle. Prix d'entrée: 1 franc, avec le concours de la Société Philharmonique du 6<sup>e</sup> arrondissement directeur: M. E. Poulet; et de M. Fargès.

BILLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Température. — Lyon, 16 juin, dix heures du matin. Si l'ouest de l'Europe, la distribution générale des pressions se modifie peu; toutefois, une faible baisse se produit dans le bassin de la Méditerranée et se fait sentir à Lyon, où le baromètre marque 755 mm. soit dix mill. de moins qu'hier à la même heure.

Les orages ont été signalés sur l'Algérie, l'Espagne, l'Italie et le Centre de la France. Sur notre région, on a encore signalé des éclaircies dans la soirée d'hier, mais jusqu'ici, les mouvements orageux ne nous ont pas atteints. La température très élevée hier (maximum: 32° à Lyon), est en baisse légère aujourd'hui: au Parc, le thermomètre a marqué 23° à 10 h. du matin, tandis qu'il était à 37° hier à la même heure.

DECES ET INHUMATIONS

Du 13 juin 1<sup>er</sup> arrondissement. — Jean Janin (militaire), 4 a., hôpital Villemanzy (Collinettes), f. 3.

2<sup>e</sup> arrondissement. — Caroline Murat, 50 a., r. Ebois, f. 8; François Burtelot, 64 a., r. Franchère, 38, f. 4; Joseph Michalot, 56, hôpital général, f. 6 h. s.; François Aguelin, 46 a., r. du Plat, 17, f. 5; Antoine Cholet, 3 a., r. Smith, 65, f. 2.

3<sup>e</sup> arrondissement. — Francine Boiron, 37 a., r. Ébastien-Cryghe, 109, f. 9; Julie Mayet, 9 a., cours Lafayette, 3, f. 11; François Sicaux, 5 m., imp. St-Alban, 4, f. 1; Charles Grange, 54 a., aux portes, cimetière de la Guillotière, f. 6 h. 1/2 s.

4<sup>e</sup> arrondissement. — Félix Revol, 34 a., Hôpital f. 7; Marie Blanchard, 67 a., Hôpital, f. 5; Ep. Perrin, né Pierre Braize, 68 a., de Serin, 57, f. 10; Ep. Bernard, né M<sup>lle</sup> Allion, 26 a., Petite-Rue des Giroiettes, 14, f. 6 h. s.

5<sup>e</sup> arrondissement. — Ep. Bandot, né Mariebulet, 72 a., r. St-Jean, 15, f. 4; Antoine Oudier, 2 a., r. de la Pyramide, 84, f. 5; p. Parlaud, né Jeanne Braveret, 60 a., r. la Claire, 54, f. 7.

6<sup>e</sup> arrondissement. — Ep. Antoine, né Cathine Fongy, 69 a., cours Vitton, 91, f. 6 h.

Dernières Dépêches

PAR LE SPECIAL DE LA « TRIBUNE »

ES TRAVAUX DU REICHTAG

Berlin, 17 juin. Le Reichstag a adopté, en troisième lecture, le projet sur les nouvelles lignes de projectiles; la modification de la loi sur la législation des pays peussous le protectorat de l'Empire; loi sur la protection des ouvriers; loi relative à l'emploi des couleurs isibles à la santé dans l'alimentation.

La dernière séance aura lieu main probablement.

L'EX-IMPÉRATRICE EUGÉNIE

Anvers, 17 juin. L'ex-impératrice Eugénie est arrivée par Ostende accompagnée de MM. Lebreton et Franceschini. Elle est partie à quatre heures pour la Hollande.

LES TROUBLES D'AMSTERDAM

La Haye, 17 juin. Le roi a accordé la grâce des condamnés à la suite des troubles d'Amsterdam au mois de juillet 1886.

LES ÉLECTIONS EN HONGRIE

Budapest, 17 juin. Les élections parlementaires en Hongrie donnent les résultats suivants: Élus, libéraux: 90. Députés de l'opposition: modérés: 10. Indépendants: 12. Non classés: 4.

Les élections pour la diète de Croatie sont également terminées. Élus: 96 membres du parti gouvernemental. 19 de l'opposition. 3 ballottages. 2 résultats inconnus.

LA MALADIE DE KRONPRINZ

Berlin, 17 juin. La Revue clinique publie un rapport de M. Wirchow très suspect sur l'affection dont souffre le Kronprinz.

M. Wirchow nie tout danger et donne à l'affection cancéreuse un vocable bénin: on sait que la maladie du Kronprinz est incurable. M. Wirchow prétend que le malade est atteint de Puchyderma verrucosa.

ÉBOULEMENT SUR LE P.-L.-M.

Gap, 17 juin. Un éboulement s'est produit sur la ligne de Grenoble à Marseille, près Veynes. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

La circulation des trains est interrompue. SECOURS AUX INCENDIÉS DE BOTOSCHANI

Bucharest, 17 juin. Par suite du désastre de Botoschani, le chargé d'affaires de France à Bucharest a écrit au président du comité des fêtes organisées en faveur des victimes de l'Opéra-Comique pour le prier de reporter sur les victimes de l'incendie de Botoschani une partie des sommes réalisées pour les sinistrés de Paris.

VOYAGE DU ROI DU DANEMARK

Lille, 17 juin. Le roi de Danemark passant par Lille pour se rendre à Calais et, de là, à Londres, a été salué par le général Billot, commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée.

Calais, 17 juin. Le roi de Danemark a été reçu à la gare par M. Ventroux, consul danois.

L'AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE A ROME

Rome, 17 juin. Le roi Humbert recevra demain à deux heures le comte de Solms, ambassadeur d'Allemagne qui lui présentera ses lettres de créance.

COLLISION EN MER

Dunkerque, 17 juin. Une collision a eu lieu entre le steamer Boucau sortant du port et un bateau chargé de pétrole. Celui-ci a été coulé, mais l'équipage a pu être sauvé.

EXPLOSION D'UNE POUDRIÈRE

Lecco, 17 juin. La poudrière de Castello a fait explosion, cet après-midi. Cinq ouvriers ont été tués et trois blessés grièvement.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Tissage mécanique (Syndicat d'ouvrières et ouvriers). — La commission syndicale est convoquée samedi 18 courant, à 8 heures et demie très précises, salle du café Rue, cours Lafayette, 320. Très urgent.

Union des travailleurs de la teinturerie lyonnaise et similaires. — L'administration et le contrôle sont convoqués samedi prochain 18 courant, à 8 heures précises du soir. TRES URGENT.

Prions aux collecteurs qui sont dépositaires des sommes d'argent dues au syndicat de venir régler leurs livrets.

Permanence tous les dimanches de 10 heures à midi.

Union des tisseurs et similaires. — Samedi 18 juin, réunion publique, à 8 heures du soir, salle de la Perle, place de la Croix-Roussse.

Ordre du jour: 1<sup>o</sup> Rapport de la commission de propagande; 2<sup>o</sup> Syndicats et pouvoirs publics; 3<sup>o</sup> Loi des salaires.

Société du tonneau. — Les sociétaires sont invités à assister à une réunion qui aura lieu samedi 18 juin 1887, à 8 heures du soir, ancienne brasserie Faure, place du Pont.

La réunion étant de la plus haute importance, nous comptons sur la présence de tous les sociétaires.

Cercle choral de Lyon. — La société devant prendre part au concours de Villefranche, MM. les membres exécutants sont priés d'assister à la répétition de samedi prochain, à 8 h. 12 précises, au siège de la société, place Morand, qui sera suivi d'une assemblée générale.

Ouvriers en sparterie. — La chambre syndicale invite tous les ouvriers de la corporation sans exception à une réunion générale, qui aura lieu le dimanche 19 courant, à 3 heures précises du soir, chez M. Mure, rue Jusseau, 10.

Ordre du jour: 1<sup>o</sup> Versement des cotisations et réception de nouveaux adhérents; 2<sup>o</sup> Renouvellement du bureau; 3<sup>o</sup> Question sérieuse concernant le syndicat. On trouvera des lettres à la porte.

Fête nationale du 14 juillet. — Les citoyens habitant la rue Clos-Suiphon sont

priés instamment d'assister à la réunion qui aura lieu samedi 18 courant, à 8 heures du soir, au comptoir de l'Espérance, rue Clos Suiphon, 5, à l'effet de se concerter pour fêter dignement l'anniversaire du 14 juillet.

Passenterie lyonnaise (syndicat professionnel). — Les sections du Nord et du centre, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> et le 10<sup>e</sup> arrondissements, sont invitées à la réunion qui aura lieu le 18 courant, à 8 heures du soir, café Escoffier, boulevard de la Croix-Roussse, 119, au 1<sup>er</sup>. Cette réunion ayant une grande importance, le syndicat espère que chaque citoyen, se fera un devoir d'y assister.

Sport Pédestre. — Dimanche 19 juin, à 3 heures du soir, séance sur les courses à pied, dans le café du cercle à Monplaisir. Cette séance sera donnée par les membres de la Société en formation.

Le Sport-Pédestre-Français, sous la direction de Joseph Némès, dit l'Inaffable Lyonnais, 1<sup>er</sup> champion de l'Univers (1885), qui courra contre M. G. Ludovic surnommé l'Homme-Étincelle, 1<sup>er</sup> champion français.

Pendant la course, Ascension d'une magnifique Montgolfière

SPECTACLES ET CONCERTS

Du 18 juin 1887

Théâtre des Célestins. — Bureau à 7 h. 3/4, rideau, à 8 h. 1/4. — Cibodève, comédie en trois actes, par MM. Paul Ferrier et Solié. — Une drôle de visite, comédie en un acte.

Kiosque de Bellecour. — Direction A. Luigini. Tous les soirs, concert. Mardi et vendredi, 1 franc. Les autres jours, 50 centimes.

Casino des Arts, rue de la République, n° 81. — Tous les soirs, spectacle-concert.

Folies-Bergères. — Le dimanche, bal de sept heures à minuit; les dimanches, de deux heures à six heures, et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre.

Théâtre-Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par une parade. Concert le Progrès (182, rue Garibaldi). — Samedi, dimanche et jeudi, à sept heures et demie, concert varié. — Entrée libre. Théâtre Guignol de la Guillotière. — Brasserie Bellard, cours Gambetta, 28.

Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié.

Caveau des Célestins (Théâtre Guignol). — Tous les dimanches et fêtes, grande représentation.

Théâtre Guignol (rue Port-du-Temple). — Tous les soirs, spectacle varié.

Panorama de Reischoffen. — Visible tous les jours.

Théâtre Joli. — Spectacle tous les jours.

BOURSE DE LYON

du 17 juin 1887

Table of stock market prices for Lyon, listing various bonds and shares with their respective values and changes.

OBLIGATIONS

Table of bond prices (Obligations) for various companies and governments, including Ville de Lyon, Lombard, Saragossa, etc.

ACTIONS

Table of stock prices (Actions) for various companies, including Lyon, D. Montrambert, St-Etienne, etc.

BOURSE DE PARIS

du 17 juin 1887

Table of stock market prices for Paris, listing various bonds and shares with their respective values and changes.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

Table showing the condition of silks and wools in Lyon, including various grades and their respective quantities and prices.

Table of lottery results (Rallots Pressés) for the Agence V. Fournier, listing various numbers and their corresponding prizes.

Etude de M<sup>e</sup> FORE, avoué à Lyon, rue Tupin, 34

VENTE SUR VOLLE ENCHÈRE. Après conversion En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon. En deux lots séparés avec enchère générale 1<sup>o</sup> D'UNE PROPRIÉTÉ

Située à Lyon. Chemin de Gorge-de-Loup, 85 2<sup>o</sup> D'UNE USINE

Située chemin de Gorge-de-Loup, 85 bis ADJUDICATION Au Samedi 25 juin 1887 à midi

MISES A PRIX : 1<sup>er</sup> lot..... 5,000 fr. 2<sup>e</sup> lot..... 10,000 fr. Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> FORE, avoué, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

A VENDRE ou A LOUER Vastes constructions pouvant être utilisées pour habitation ou p. l'industrie. S'y adresser, rue Neyret, 37.

RICHE OCCASION Ville et Campagne A VENDRE ou A LOUER, coteau St-Clair, à 7 m. de la gare, chemin de Vassieux, 38, jolie maison bourgeoise, 10 pièces, eaux de la C<sup>ie</sup>, bassin, jet d'eau, terrasse, jardin clos de murs, belvédère, ombrages, vues splendides sur le Rhône. Visible tous les jours, de 2 à 5 heures du soir. Lanternier, 7, place de l'Helvétie.

Procédé nouveau pour obtenir en quelques jours des vins de raisins secs ou frais, naturels et purs, transparents et brillants au sortir de la cuve et inaltérables. Ces vins se transportent parfaitement, et égalent les meilleurs vins de France. Ni machine, ni pasteurisation, ni droguerie. — S'adr. à E. Heyler, à St-Avoird (Lorraine annexée). Aff. 25 c.

VICHY PASTILLES DIGESTIVES fabriquées avec les Sels extraits des eaux. Elles sont précieuses contre les digestions difficiles. SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Bouteau pour un Bain. SUCRE D'ORGE DE VICHY — Excellent bonbon très digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE DÉPÔT à LYON 16, Rue de la République

Hôtel des Ventes — 19, Rue Confort, 19

VENTE DES MEUBLES

Les Mardis, Mercredis, Jeudis, Vendredis, de 1 heure à 5 heures

AVIS IMPORTANT. — Pour faire vendre tous Objets mobiliers quelconques, envoyer, de sept heures à midi, rue de l'Hôpital, 6.

AUCUNE FORMALITÉ N'EST EXIGÉE

AGENCE V. FOURNIER

SUCCURSALE DE ST-ETIENNE, rue Ste-Catherine, 6. SUCCURSALE DE GRENOBLE, passage Teissière LYON — 14, Rue Confort — LYON

AFFICHAGE

A l'Echelle et à la Main dans Lyon et dans toute la France

EMPLACEMENTS EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉS A L'AGENCE Et sur lesquels elle peut garantir la conservation des Affiches pendant un certain temps

Annances dans tous les Journaux — Distribution d'Imprimés

MURS POUR ENSEIGNES PEINTES

AFFICHAGE : Dans les Tramways de Lyon et de Saint-Etienne, les Gares de chemins de fer de l'Est et Ouest lyonnais

PUBLICITÉ : Dans les Annuaires de Lyon, de la Loire, de l'Isère, de l'Ain, le Bottin genevois, l'Annuaire espagnol, les Petits Guides de Lyon et de Grenoble, etc.

VOR DUPRÉ

FABRIQUE D'ABAT-JOUR ET DE STORES EN TISSUS BOIS 55, Cours Morand, 55, près la place Kléber LYON

IMPRIMERIE NOUVELLE

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES

LYON Rue Ferrandière, 52 Et rue Palais-Grillet, 9

SPECIALITÉ D'AFFICHES

DE TOUS FORMATS TRAVAUX COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS IMPRESSIONS DE LUXE ET DE FANTAISIE

MAISON FONDÉE EN 1865

Fournisseurs d'Hospices civils et militaires MARQUE DÉPOSÉE

VINS EN BOUTEILLES

Table of wine prices in bottles, listing various types like Ordinaire, Minervois, Mâconnais, Bourgogne, Beaujolais, etc.

BONS DE LA PRESSE

Liste des Numéros gagnants au Tirage du 15 juin 1887

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER 14, rue Confort, LYON

DIX centimes à nos Bureaux. QUINZE cent. par correspondance.

M<sup>me</sup> DÉCLOT Avenir par les Cartes, double vue; prêt seule au

vérité; renseign. sur tout acte de corresp. (joind. timbre), Rue de Chartres (Paul-Bert), 34, angle avenue de Saxe, Lyon.

ACCOUCHEUSE

M<sup>me</sup> Vve YVERNAT Rue du Viel-Verdier, 3 LYON

Tient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion assurée. — Renseignements par correspondance. Prix modérés.

EN VENTE

A L'AGENCE V. FOURNIER 14, Rue Confort — LYON

LA LISTE OFFICIELLE

DE LA LOTERIE DES ARTS INDUSTRIELS Tirage du 31 Mai Prix : DIX Centimes Par correspondance : 15 cent.

La Publicité par Abonnement

L'AGENCE DE PUBLICITÉ VOR FOURNIER

LYON. — 14, rue Confort, 14. — LYON

Offre à MM les Commerçants et Industriels une combinaison de publicité par abonnement à des conditions tout à fait exceptionnelles. On sait que la publicité n'est efficace que si elle est permanente, très étendue et très variée. Or, cette condition est remplie si l'on fait tous les jours et successivement une annonce dans l'un des sept principaux journaux de Lyon (une annonce par semaine ou 52 annonces par an dans chacun; au total, 364 annonces par année).

AINS! 2 lignes (répétées 364 fois) coûteront 240 francs 5 — — — — — 600 — 10 — — — — — 1,200 —

Une annonce de 10 lignes passant 25 fois dans chacun des huit journaux, au total 364 fois, coûtera donc 1,200 par an, ou 100 francs par mois, ou 3 fr. 33 par jour en moyenne; une annonce de 5 lignes coûterait moitié moins; une annonce de 2 lignes, cinq fois moins, etc. Pour les réclames, les prix seront le double de ceux ci-dessus indiqués pour les annonces quatrième page.

Liste des Journaux parmi lesquels chaque Client peut en choisir SEPT à son gré LYON : Progrès, Nouvelliste, Express, Petit Lyonnais, Salut Public, Courrier de Lyon, La Tribune, Moniteur Judiciaire, Courrier du Commerce, Passe-Temps, Moniteur des Soies. SAINT-ETIENNE. — Mémorial de la Loire, Petit Stéphanois, Moniteur, Loire Républicaine. GRENOBLE. — Avenir de l'Isère, Petit Dauphinois.

SPÉCIMENS D'ANNONCES

QUE CHACUN PEUT MODIFIER SELON SON GOUT ET SA PROFESSION

Table of advertisement rates for different lengths and frequencies, including 2, 3, 4, 5, 6, 10, and 20 lines.

COURSES DE LYON 1887

HIPPODRÔME DU GRAND-CAMP

Les Dimanche 19 et Lundi 20 Juin 1887

1<sup>er</sup> JOUR — DIMANCHE 19 JUIN, A 2 HEURES

2<sup>e</sup> JOUR — LUNDI 20 JUIN, A 2 HEURES 1/2

Table of race conditions and prize money for the courses, listing various events like Prix d'ouverture, Prix de la Tête-d'Or, Prix du Grand-Camp, etc.

PRIX DES PLACES

Enceinte de Pesage (pour Hommes)..... 20 fr. (pour Dames)..... 10 fr. Tribunes A (couvertes, côté droit et côté gauche)..... 5 fr. Tribunes B (couvertes, côté droit et côté gauche)..... 3 fr. PIÉTONS Intérieur de l'Hippodrome..... 1 fr. Côté droit des Tribunes..... 1 fr. Côté gauche des Tribunes..... 1 fr. CHEVALIER..... 5 fr. Voitures à quatre chevaux..... 45 fr. — à deux chevaux..... 30 fr. — à un cheval..... 10 fr. DIGUE: 50 Cent.

LES VOITURES-OMNIBUS, DILIGENCES ET TAPISSIÈRES NE SERONT PAS REÇUES DANS L'ENCEINTE DU PESAGE

SOUSCRIPTIONS (prises à l'avance au Secrétariat des Courses). — 1<sup>o</sup> Les demandes de souscriptions devront être adressées au Secrétariat des Courses (Grand-Hôtel de Lyon), mais seulement jusqu'au Samedi 18 juin inclusivement. La carte de souscription est fixée à 40 fr. 2<sup>o</sup> Les Cartes de Souscripteurs, ainsi que les billets (à prix réduits) auxquelles elles donnent droit devront être retirés au Secrétariat des Courses (Grand-Hôtel de Lyon), du jeudi 16 au samedi 18 juin inclusivement. Passé ce délai, il ne sera plus délivré aucun billet, à prix réduits, mais seulement aux prix habituels indiqués sur les affiches.

SECRÉTARIAT DES COURSES AU GRAND HOTEL DE LYON

Approuvé : Le Ministre de l'Agriculture, Develle

Les Commissaires : MM. Paul Londe, Louis Saulnier, Louis Tresca.

Enregistré à Lyon

Vu par nous, Maire de Lyon, pour légalisation de la signature et-contre.